



## ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2015

### Le boycott toujours d'actualité !!!

La campagne d'évaluation 2015 est lancée (la date limite de tenue des entretiens est fixée au **20 mars**).

Comme les années précédentes, la CGT Finances Publiques 64 maintient son appel au boycott de l'entretien professionnel (si l'évaluateur a l'obligation de proposer un entretien à chaque agent, la participation à cet entretien, elle, ne revêt aucun caractère obligatoire).

**La CGT dénonce l'individualisation des carrières et se battra toujours pour défendre un collectif de travail, seul garant de la bonne réalisation de nos missions de service public.**

Nous recommandons également à tous les agents qui le souhaitent, de présenter un recours hiérarchique sur tous les points abordés lors de l'entretien d'évaluation (tableau synoptique, valorisation obtenue ou appréciations littérales).

Cette **étape** du recours hiérarchique est **indispensable** pour saisir la CAP locale ou la CAP nationale.

Nous rappelons que le boycott de l'entretien professionnel n'empêche en aucun cas un recours hiérarchique.

**Face à ces démarches, ne restez pas seuls : l'ensemble des élus CGT en CAPL est à vos côtés pour vous accompagner à chaque étape de votre recours.**

#### **Coordonnées des élus CGT Finances Publiques 64**

<b>Cadres A CAPL n°1</b>	Patrick SARRABAYROUSE (titul)	05 59 98 68 80
	Marie-Jo HARISTOY (suppl)	05 59 44 65 28
<b>Cadres B CAPL n°2</b>	Eric MANRY (titul)	05 59 82 24 54
	Alain GARAY (suppl)	(voir planning ERD)
	Pierre NOUQUERET (titul)	05 59 44 66 49
	Carlos FILIATREAU (suppl)	05 59 37 41 34
<b>Cadres C CAPL n°3</b>	Eric JUMBOU (titul)	05 59 98 68 67
	Mouloud AMROUN (suppl)	05 59 82 24 45
	Stéphanie PATOU (titul)	05 59 98 79 84
	Manuela TRICHET (suppl)	05 59 58 51 16

Le modèle de lettre individuelle de boycott et l'instruction officielle sont disponibles sur notre site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/64/>